

PIA 4 - FRANCE 2030 RÉGIONALISÉ - I - DÉMO

APPEL À PROJETS

Opérateur



Forme

Subvention (60%)
Avance Remboursable (40%)

Intensité

Jusqu'à 60%

Date limite

Jusqu'à épuisement des fonds

Ce dispositif du programme France 2030 régionalisé accompagne les projets collaboratifs de RDI et développement expérimental ambitieux portés par les entreprises de la région. L'objectif de ce volet est de constituer ou de conforter, autour des leaders régionaux, un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes.

Il s'adresse aux consortiums de partenaires constitués d'au moins deux entreprises de taille PME ou ETI et d'un partenaire de recherche académique. Les consortiums ne pourront excéder cinq partenaires.

La Région financera les actions engagées afin de favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité de son territoire. Les projets accompagnés pourront bénéficier d'une aide sous forme de subvention et d'avance remboursable. L'assiette éligible de cette aide sera comprise entre 1 et 4 M€ par projet. La durée des projets éligibles pourra être comprise entre 24 et 60 mois.

Contact

Anne-Sophie JEUSSELIN
Directrice de bureau - Tours
07-77-84-30-66
asjeusselin@abfdecisions.fr